

de mise en vigueur

du 31 mars 2021

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ Le décret du 16 décembre 2020 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 4'815'000.- destiné à financer les études nécessaires à la construction d'un nouveau bâtiment pour les Sciences Humaines de l'Université de Lausanne sur le campus de Dorigny (BLV 414.10), publié dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 19 janvier 2021, entre en vigueur avec effet au 1er avril 2021.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 31 mars 2021.

La présidente:

N. Gorrite

Le chancelier:

V. Grandjean

Date de publication : 9 avril 2021